

# Appréhender les fondamentaux de la gestion d'un Groupement d'Employeurs

## Contexte

La gestion d'un Groupement d'Employeurs est soumise à des règles spécifiques en matière de droit du travail et de relations sociales. Ce cycle de formation a pour but d'acquérir les fondamentaux permettant d'assurer une gestion saine d'un Groupement d'Employeurs d'un point de vue juridique et réglementaire tout en adoptant une dimension économique viable.

## Objectifs pédagogiques et compétences visées

Etre capable de :

- Mettre à disposition des salariés en toute sécurité
- Assurer la rentabilité du GE
- Rédiger un contrat de travail
- Comprendre un bulletin de paie

- ➔ Pour assurer une gestion saine d'un GE d'un point de vue juridique et réglementaire
- ➔ Pour adopter une dimension économique viable

**Dates :** 2024

23 & 24/05

27 & 28/05

9h-12h30

30 & 31/05

**Durée :**

3 x 2 demi-journées de 3h30

soit 21h au total

**Lieu :**

A distance

## Public visé



- Personne en charge de la création/coordination/direction d'un GE
- Salariés ou bénévoles de GE intervenant dans la gestion de la structure



---

## Module 1 - Les bases juridiques d'un Groupement d'Employeurs

### A. Mise en contexte

- Principes généraux de la mise à disposition ; distinctions des différents modèles de GE (monosectoriels, multisectoriels, mixtes) ; comparaison avec les autres dispositifs de prêt de main-d'œuvre

### B. La qualification juridique d'un GE

- L'objet d'un GE
- La qualité d'adhérent
- La forme juridique
- La responsabilité solidaire de adhérents
- Le régime fiscal
- La convention collective

### C. Le fonctionnement d'un GE et les documents régissant son fonctionnement

- Etude des statuts du GE
- Explication concernant la convention de mise à disposition
- Analyse du contenu des règlements intérieurs (associatif et salarié) du GE

---

## Module 2 - La gestion sociale d'un Groupement d'Employeurs

### A. La conclusion d'un contrat de travail dans un GE

- Le type de contrat de travail
- Les clauses spécifiques à la mise à disposition du personnel
- Le principe de l'égalité de traitement en matière salariale et le calcul de la rémunération

### B. La durée du travail

- L'appréciation du temps de travail
- La mise en place de la mensualisation et les autres dispositifs existants (modulation supérieure à la semaine, forfait jours...)
- Les règles régissant les heures supplémentaires pour un salarié en temps complet
- Les règles régissant les heures complémentaires pour un salarié en temps partiel

---

## C. La gestion des absences

- Le principe général et le mode de calcul à mettre en place
- La gestion des absences maladies
- Les autres exemples d'absences (accident du travail, maternité, paternité)
- La gestion des congés payés

## D. La gestion des avantages en nature et des frais professionnels

- Les avantages en nature
- Les frais professionnels

# Module 3 - La gestion économique et financière d'un Groupement d'Employeurs

## A. Le calcul du coût de mise à disposition

- La détermination des coûts fixes
- La détermination des coûts variables
  - L'identification des risques financiers dans la gestion d'un GE
  - Les risques assurables

## B. La facturation de l'adhérent

- La contractualisation de la facturation
  - Les clauses de la convention de mise à disposition
  - Les garanties de paiement
  - La gestion des impayés
- Le régime fiscal
  - En présence d'adhérents assujettis à la TVA
  - En présence d'adhérents non assujettis à la TVA

## C. Les fonds propres

- La gestion des excédents
  - L'assujettissement à l'IS
  - La provision pour risque de solidarité solidaire
  - L'affectation du résultat
- La gestion de la trésorerie
- Le renforcement des fonds propres

## D. Les arbitrages post arrêté des comptes

## Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques

- Analyse de documents
- Cas concrets
- Exercices

## Suivi et évaluations



Validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances du stagiaire par le formateur tout au long de la formation



Evaluation des connaissances à chaud par un quizz



Questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation

## Coût pédagogique



### Inter-GE

350 € nets / jour

par stagiaire (GE adhérent 2024)

450 € nets / jour

par stagiaire (GE non adhérent 2024)

---

Chaque participant devra disposer de l'équipement informatique lui permettant de suivre la formation en distanciel dans des conditions optimales : écran, caméra et système audio de qualité et liaison internet stable avec bande passante supportant image et son.

**Contact pédagogique**

**Julie VANDÔME**  
formation@crge.com

**Contact administratif**

**Céline GUIGNARD**  
formation@crge.com

Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.

